

deux réserves indiennes de la province de l'Alberta.

L'hon. M. Tremblay: Je me suis entretenu avec le chef et quelques membres de cette bande, il y a quelques mois. Ils favorisent hautement ce régime à condition que ces écoles puissent donner aux élèves exactement les mêmes services qu'ils recevraient de toute autre école.

(Texte)

Je n'ai qu'un paragraphe à donner, monsieur le président, avant de terminer.

De ce que je viens de dire, ressort la nécessité réelle de progresser sur tous les plans. Cela demandera plus d'efforts et d'attention. Le personnel actuel ne peut pas faire plus. Il faut renforcer les opérations de la Direction dans ses services extérieurs comme dans ses services d'appoint. Nous aurons besoin d'un personnel plus hautement qualifié pour accomplir la tâche.

Chaque Canadien a une certaine responsabilité si ce n'est que celle de tendre une main amie quand le moment est venu. Il existe dans notre pays de nombreux groupes de citoyens dévoués au bien public, qui organisent leur propre programme d'aide aux Indiens dans divers centres ou à la campagne. Leur contribution est inestimable. J'ai hautement apprécié toutes les propositions qui nous sont parvenues de nos collègues, de personnes, de groupes, ou d'autres organisations intéressées, au cours de l'année dernière. Nous ferons toujours bon accueil aux recommandations qui sont de nature à profiter à la population indienne.

(Traduction)

M. Woolliams: Le ministre voudrait-il répondre à une autre question, monsieur le président? Il s'agit des affaires indiennes. Je ne voudrais sûrement pas retarder l'adoption des crédits. Cette question cause une certaine inquiétude parmi les Indiens, surtout dans la province de l'Alberta. Le ministre a-t-il l'intention de fermer les hôpitaux situés dans les réserves ou les hôpitaux établis pour les Indiens aux fins particulières de l'assurance-santé? Que compte faire le ministre à ce sujet maintenant?

L'hon. M. Tremblay: Le ministère n'a aucune responsabilité en ce qui a trait aux services d'hôpitaux. C'est l'affaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est ce ministère qui doit décider quels services fournir aux Indiens comme à tout autre groupe de citoyens.

M. Woolliams: Le ministre voudrait-il aller un peu plus loin? N'est-il pas vrai que les hôpitaux situés dans les réserves indiennes relevaient de son ministère et étaient financés sur les crédits de son ministère? Je fais peut-être erreur.

[L'hon. M. Tremblay.]

L'hon. M. Tremblay: Je le répète, monsieur le président, cela relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Woolliams: Sont-ils financés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou par le service des affaires indiennes?

L'hon. M. Tremblay: Nous payons les services de ces hôpitaux.

M. Woolliams: C'est ce que je voulais dire. Vous avez donc une certaine responsabilité à l'égard de ces hôpitaux?

L'hon. M. Tremblay: Non. Nous payons les services de ces hôpitaux comme dans le cas de n'importe quel hôpital provincial ou municipal. Il y a une méthode qui nous permet de décider combien nous payons à chaque institution.

M. More: Monsieur le président, avant cinq heures, le ministre aurait-il quelque chose à nous dire au sujet du programme d'amnistie? La nouvelle paraît en première page des journaux, et je suis sûr qu'elle causera de la consternation. Si le ministre a une déclaration à faire et s'il a révisé son opinion à cet égard, je me demande s'il pourrait la faire connaître durant la fin de semaine.

L'hon. M. Tremblay: J'aimerais dire, monsieur le président, que nous avons choisi cette date, le 1^{er} septembre, sachant que cela donnerait à tous les Chinois qui voudraient bénéficier de ce programme assez de temps pour formuler leurs déclarations. Mais si nous avons tort, nous serions disposés à prolonger ce délai. Si des personnes veulent formuler une déclaration après le 1^{er} septembre, nous serons heureux de prolonger le délai.

M. Pugh: Monsieur le président, j'ai une question brève à poser au sujet des écoles. Les Indiens ont-ils l'équivalent d'écoles du soir? La plupart des écoles de Colombie-Britannique donnent des cours du soir pour les parents et ceux qui, ayant quitté l'école, veulent poursuivre leurs études. Le ministère pourrait-il assurer des facilités semblables pour les parents indiens qui voudraient suivre ces cours? Par ailleurs, s'il y a des écoles dans les réserves, les parents indiens peuvent-ils les fréquenter?

L'hon. M. Tremblay: Oui, monsieur le président, nous avons ce qu'il faut pour l'éducation des adultes dans bien des endroits au Canada. Je ne puis donner à l'honorable député la liste exacte des réserves, mais nous avons les installations voulues pour permettre aux parents de suivre des cours. Je communiquerai cette liste à l'honorable député le plus tôt possible.

M. Pugh: Ces installations leur sont-elles acceptables? Les Indiens en profitent-ils en grand nombre?